

des Postes. Depuis les grèves tournantes des postes, le gouvernement a-t-il distribué les chèques de pensions de vieillesse, de rentes sur l'État et autres paiements analogues à des endroits comme Carleton Place et Smiths Falls? Le ministre peut-il nous dire si ce service personnel a été ou sera étendu à toutes les régions du Canada et si les messagers sont des courriers engagés à titre privé ou des employés du ministère?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne les endroits mentionnés par le député, il faudra que je consulte mes fonctionnaires. Comme le député le sait, mes collègues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont pris soin, il y a quelque temps, d'antidater et d'expédier un grand nombre de leurs chèques. Je devrai me renseigner au sujet des endroits en question.

**M. McCutcheon:** Une question supplémentaire. Elle est extrêmement simple. Le ministère envoie-t-il dans ces endroits des préposés chargés de distribuer personnellement le courrier?

**M. l'Orateur:** Le député a reposé la question posée en premier lieu. Si j'ai bien compris, le ministre doit se renseigner.

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS CANADIENS EN JORDANIE

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle a trait aux citoyens canadiens et aux nationaux d'autres pays que les rebelles palestiniens détiennent comme otages à Amman, en Jordanie. Le ministre pourrait-il nous décrire la situation actuelle et nous dire si la Jordanie est en mesure d'assurer la sécurité des citoyens canadiens?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Les nouvelles que j'ai apprises juste avant d'entrer à la Chambre sont très graves. Il y a beaucoup de troubles à Amman et ils continuent. D'après certains rapports, des Canadiens seraient détenus comme otages, mais nous n'avons pas pu les confirmer parce qu'ils sont plutôt contradictoires. Notre ambassade à Beyrouth s'occupe aussi de nos affaires en Jordanie et elle vérifie ces rapports, de sorte que j'aurai peut-être d'autres détails plus tard. Quand à la sécurité des Canadiens en Jordanie, nous avons pris des mesures pour les aider au besoin, notamment par l'entremise des ambassades des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Le ministre peut-il donner le nombre approximatif de Canadiens qui se trouvent en Jordanie et si, jusqu'ici, certains ont demandé le droit d'asile à l'ambassade américaine ou britannique?

**L'hon. M. Sharp:** Nos dossiers indiquent qu'il y a 7 résidents canadiens en Jordanie, mais il peut évidemment s'y trouver des touristes canadiens qui ne seraient pas nécessairement inscrits. D'après les rapports que j'ai reçus, il n'y a pas de Canadiens parmi les otages. Je suppose que les Canadiens qui voudraient quitter ce pays se joindraient aux citoyens américains ou britanniques qui sont là-bas et qu'on les renseignerait sur la meilleure façon de s'y prendre. Jusqu'à présent, nous n'avons pas entendu dire que des Canadiens étaient détenus.

## LES STUPÉFIANTS

### LA PUBLICATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LEDAIN

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Je voudrais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question relative au rapport de 700 pages de la Commission LeDain. Le ministre se propose-t-il de le rendre public demain et de convoquer les membres de la presse, les députés de l'opposition et peut-être ceux de son propre parti à une séance d'information?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Il est prématuré de considérer sérieusement la formule à employer pour rendre ce rapport public, puisque la question est toujours devant le cabinet et qu'on n'a pas encore décidé s'il y a lieu de le rendre public ou non.

**Une voix:** C'est honteux!

**M. Woolliams:** Le ministre ou un fonctionnaire de son ministère a-t-il discuté la possibilité ou la probabilité de déposer ce document demain, pour que les gens de l'extérieur puissent voir ce document, qu'il semble considérer comme un document confidentiel?

**L'hon. M. Munro:** Non, monsieur l'Orateur. Je le répète, le cabinet n'a pas décidé s'il y a lieu de le déposer ou non, et je doute fort qu'une décision soit prise dès demain.

**M. Frank Howard (Skeena):** Puis-je demander au ministre s'il a pu réfuter les oppositions du ministre de la Justice et du solliciteur général en ce qui concerne la publication de ce rapport?